



**DOSSIER D'INSCRIPTION
2024 / 2025
Éveil musical**



Date d'inscription* :

Total dû* : €

Renseignements personnels de l'élève :

M Mme

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse : N° Voie

Code Postal : Ville :

Niveau scolaire 2024-2025 :

Établissement scolaire :

Nom du représentant légal :

Mère : Tél. dom. Tél. mobile Tél. pro.

e-mail :

Père : Tél. dom. Tél. mobile Tél. pro.

e-mail :

Numéro prioritaire en cas d'urgence

Autorisation médicale :

L'élève a-t-il un problème de santé particulier ? Oui Non

Lequel ?

Veuillez indiquer ci-après les noms et prénoms des personnes susceptibles de venir les chercher à la fin du cours (y compris les parents) :

1)

4)

2)

5)

3)

6)

Profession et catégorie socio-professionnelle des parents ou de l'élève majeur :

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités et manifestations de l'École de Musique, ainsi que lors de toute(s) animation(s) extérieure(s), les Services de la Ville de La Motte-Servolex sont souvent amenés à photographier et filmer.

Ces photographies et films peuvent ensuite servir à agrémenter diverses publications de la Ville ou encore à enrichir les rubriques de son site Internet et de ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

J'accepte Je refuse que mon enfant soit photographié et filmé par les Services de la Ville de La Motte-Servolex

J'accepte Je refuse que ces photos et vidéos soient utilisées dans les différentes publications municipales, sur le site Internet de la Commune et sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Twitter).

Autorisation pour l'utilisation de votre mail :

J'autorise Je n'autorise pas le service Culturel de la Ville à utiliser mon adresse mail pour l'envoi des différentes plaquettes (saison culturelle, école de musique, bibliothèque des deux mondes, programmation à la Conciergerie), invitations aux inaugurations des expositions, et informations diverses.

Choix du règlement :

Le règlement s'effectue après validation du dossier, **avant le 15 octobre** dernier délai.

Vous pouvez régler :

en UNE SEULE fois sur facture (disponible sur internet dans votre espace usager) au mois d'octobre en ligne, espèces, chèque (à l'ordre de Régie de recettes école de musique), chèques-vacances.

en 5 prélèvements automatiques de novembre 2024 à mars 2025.

- Si vous optez pour le prélèvement automatique pour la première fois, vous devez remplir un imprimé à retirer au secrétariat de l'école de musique et fournir un R.I.B..
- Si vous réglez déjà par prélèvement automatique et que vos coordonnées bancaires ont changé, vous devez remplir à nouveau un imprimé à retirer au secrétariat de l'école de musique et fournir un R.I.B..

N.B. : extraits du Règlement Intérieur : la date limite de désistement des inscriptions et réinscriptions est fixée au 30 septembre. **«Votre paiement engage votre inscription sur toute l'année».**

Je soussigné m'engage à prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'école de musique, à l'appliquer et le faire appliquer. Le Règlement Intérieur est affiché dans le hall de l'école de musique.

La Motte-Servolex, le

Signature du représentant légal